

	<b>COMMUNE DE NANTHEUIL</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020</b> <b>PROCES VERBAL</b>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>PRESENTS : 11</p> <p>VOTANTS : 13 (dont 3 pouvoirs) - Arrivée Yannick CHAMINADE à 19h45 - Départ Serge LEBRUN à 20h00</p> <p>ABSENT : 1</p>	<p>L'an Deux Mil vingt, le lundi 27 juillet 2020 à 18h30, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800) s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Madame Bernadette LAGARDE, Maire de NANTHEUIL.</p> <p><b>PRESENTS</b> : LAGARDE Bernadette, CHIPEAUX Raphaël, DOOM Matthieu, GREGOIRE Patricia, BLANCHARD Doris, MAUROUX Christian, FAVARD Anne, LAGARNAUDIE Cécile, EYMARD Carinne, LEBRUN Serge, DOCHE Angeles, GOSSET Josette, CHAMINADE Yannick, FAYOL Jean-Marc.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES</b> : COULANGES Philippe ayant donné pouvoir à GREGOIRE Patricia, EYMARD Carinne ayant donné pouvoir à LAGARDE Bernadette, GOSSET Josette ayant donné pouvoir à CHIPEAUX Raphaël. Ces pouvoirs ont été donnés pour voter en leur nom.</p> <p><b>ABSENTE</b> : LAGARNAUDIE Cécile</p> <p>Convocation du conseil municipal : 22 juillet 2020, Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer. Secrétaire de séance : Matthieu DOOM</p>

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Bernadette LAGARDE, Maire de NANTHEUIL.  
Monsieur Matthieu DOOM est nommé Secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir étudier le point 6 préalablement au vote du budget principal 2020 au point 1bis.

### Ordre du Jour

#### **1. Approbation du PV du Conseil du 10/07/2020.**

Le procès verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

#### **1bis. Achat d'un tracteur avec chargeur.**

Madame le Madame explique à l'assemblée que la commission travaux, après s'être réunie à trois reprises (25 juin, 7 et 16 juillet), a validé la définition des projets et donc des besoins de la commune en matériels pour les travaux courants, l'entretien des espaces verts et des chemins communaux.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Matthieu DOOM qui précise les points retenus par la commission :

- Equiper la Commune d'un tracteur de 75 chevaux 4 roues motrices en remplacement du tracteur MF actuellement en panne, vieux de très nombreuses années et nécessitant des travaux de réparation trop fréquents.
- L'investissement dans un tracteur de 75 chevaux permettrait un gain de productivité.
- Equiper le tracteur de 75 chevaux d'un chargeur avant, afin de le rendre beaucoup plus polyvalent et autonome, afin de limiter les locations, les travaux par tiers.

La commission a travaillé sur plusieurs devis dont les critères de comparaison et d'analyse ont été le retour sur investissement annuel et la durée de rentabilité.

La commission travaux a retenu le devis de l'Entreprise T3M MECADOC PORCHER de Saint-Yrieix-La-Perche à savoir l'achat d'un Tracteur neuf New Holland Type T4.75 S Cabine 4x4 PUISSANCE DE 75 CV d'une valeur de 39 800 HT soit 47 760€.

Le coût final de cet achat s'élève à 44 260€ compte tenu de la reprise de l'ancien tracteur et de son broyeur pour un coût net de 3 500€.

Madame le Maire explique que le financement de ce matériel peut se faire par la contractualisation d'un financement AGILOR auprès du Crédit Agricole Centre Ouest avec les caractéristiques suivantes :

Montant du crédit : 44 260.00 €

Taux d'intérêt : 0.76%

Durée : 7 ans

Périodicité : annuelle

Première échéance : 1 an après la livraison du matériel (30 octobre 2021)

Montant des 7 échéances : 6 618,49€

Frais de dossier : 90.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le choix de la commission travaux

**VALIDE** le devis de l'entreprise T3M MECADOC PORCHER de Saint-Yrieix-La-Perche pour l'achat d'un Tracteur neuf New Holland Type T4.75 S Cabine 4x4 PUISSANCE DE 75 CV d'une valeur de 39 800 HT soit 47 760€

**VALIDE** le financement AGILOR auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques seront les suivantes :

Montant du crédit : 44 260.00 €

Taux d'intérêt : 0.76%

Durée : 7 ans

Périodicité : annuelle

Première échéance : 1 an après la livraison du matériel estimée au 30 octobre 2021

Montant des 7 échéances : 6 618,49€

Frais de dossier : 90.00 €

**DIT** que l'emprunt sera prévu au budget principal 2020 en recettes d'investissement pour un montant de 44 260€

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget principal 2020 pour couvrir cette dépense à l'article 2182 – Matériel de transport

**DIT** que la reprise de l'ancien tracteur sera budgétée en recettes d'investissement au chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisation du Budget principal 2020 pour un montant de 3 500€

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **Achat d'un broyeur**

Madame le Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'équiper le tracteur d'un broyeur afin de faire face aux besoins du service technique.

La commission travaux s'est réunie à trois reprises et a travaillé sur plusieurs devis.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Matthieu DOOM qui précise que la commission travaux a retenu le devis de l'Entreprise T3M MECADOC PORCHER de Saint-Yrieix-La-Perche à savoir l'achat d'un Broyeur neuf de marque Delmorino Pomodis, type BDA 160 DE 1M60 de largeur de travail pour un montant de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC. Le paiement s'effectuera courant dernier trimestre 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- APPROUVE** le choix de la commission travaux
- VALIDE** le devis de l'entreprise T3M MECADOC PORCHER de Saint-Yrieix-La-Perche pour l'achat d'un Broyeur neuf de marque Delmorino Pomodis , type BDA 160 DE 1M60 de largeur de travail pour un montant de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC.
- DIT** que les crédits seront ouverts au budget principal 2021 pour couvrir cette dépense et seront inscrits à l'article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie pour un montant de 6 000€
- AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **2. Affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget assainissement.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Raphaël CHIPEAUX qui rappelle à l'assemblée que le compte administratif du budget assainissement 2019 a été approuvé à l'unanimité par l'ancien conseil municipal lors de sa séance du 09 mars 2020 et que les résultats arrêtés au 31 décembre 2019 doivent faire l'objet d'une affectation comme le précise l'instruction budgétaire M49, et plus particulièrement le titre 3 du chapitre 5.

Considérant que l'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement,

Considérant que le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement,

Constatant que le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultats
<b><i>Section d'investissement</i></b>			
Résultats antérieurs reportés			- 1 480,48
Résultat brut exercice 2019	14 175,00	15 265,96	- 1 090,96
<b><i>Résultat cumulé 2019</i></b>			<b>- 2 571,44</b>
RAR 2019	0	0	0
<b><i>Résultat de la section investissement</i></b>			<b>- 2 571,44</b>

<b>Section de fonctionnement</b>			
Résultats antérieurs reportés			- 2445,61
Résultat exercice 2019	18 231,53	18 519,14	- 287,61
<b>Résultat cumulé avant affectation</b>			- 2 733,22

Sachant que le résultat d'exploitation cumulé avant affectation est déficitaire et ne peut couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés:**

**APPROUVE** les résultats du budget annexe assainissement de l'exercice 2019,

**DECIDE** d'affecter le déficit d'exploitation reporté d'un montant de 2 733,22€ au « 002 – Déficit reporté » du budget primitif assainissement 2020 (dépenses de fonctionnement),

**DIT** que le déficit cumulé 2019 de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement au « 001 – Déficit reporté » du budget primitif assainissement 2020 pour un montant de 2 571,44€.

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget principal de la commune**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Raphaël CHIPEAUX qui rappelle à l'assemblée que le compte administratif du budget principal 2019 a été approuvé à l'unanimité par l'ancien conseil municipal lors de sa séance du 09 mars 2020 et que les résultats arrêtés au 31 décembre 2019 doivent faire l'objet d'une affectation comme le précise l'instruction budgétaire M14.

Considérant que l'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement,

Considérant que le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement,

Constatant que le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultats
<b>Section d'investissement</b>			
Résultats antérieurs reportés			+ 49 440,02
Résultat brut exercice 2019	48 371,27	128 837,74	- 80 466,47
<b>Résultat cumulé 2019</b>			<b>- 31 026,45</b>
RAR 2019	76 778,00	111 056,82	- 34 278,82
<b>Résultat de la section investissement</b>			<b>-65 305,27</b>

<b>Section de fonctionnement</b>			
Résultats antérieurs reportés			+ 362 279,96
Résultat exercice 2019	511 642,30	465 771,65	+ 45 870,65
<b>Résultat cumulé avant affectation</b>			+ 408 150,61

Sachant qu'il y a lieu de couvrir de déficit d'investissement puisque le résultat définitif cumulé de la section après prise en compte des restes à réaliser est déficitaire de 65 305,27 €, il est proposé d'affecter ce résultat cumulé de 408 150,61 € au budget principal 2020 :

- au « 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement) à hauteur du déficit d'investissement (compte tenu des restes à réaliser 2019) soit 65 305,27 €,
- au « 002 – Excédent reporté » (recettes de fonctionnement) pour le solde soit 342 845,34 €

**Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** les résultats du budget principal de l'exercice 2019,

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 :

- au « 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant 65 305,27 €
- au « 002 - Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant 342 845,34 €

**Dit** que le déficit cumulé 2019 de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement au « 001 – Déficit reporté » du budget primitif principal 2020 pour un montant de 31 026,45€.

### **3. Approbation du budget primitif assainissement au titre de l'exercice 2020**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Raphaël CHIPEAUX qui précise qu'en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, les dates d'adoption des budgets de l'exercice 2020 ont été reportées jusqu'au 31 juillet 2020 par ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020.

Monsieur CHIPEAUX précise que le budget assainissement présente peu de mouvements d'une année sur l'autre et que régulièrement ce dernier est déficitaire du fait du peu d'administrés raccordés (redevances limitées). Il est donc nécessaire de l'équilibrer tous les 3, 4 ans par une subvention en provenance du budget principal de la commune.

Monsieur CHIPEAUX présente à l'assemblée le projet de budget annexe assainissement 2020 par section, de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, à l'article puis au chapitre.

**Après cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ADOpte** le budget primitif annexe assainissement 2020 dont la présentation générale est reprise au chapitre dans les tableaux suivants :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	Proposition BP 2020	Chapitre	RECETTES	Proposition BP 2020
002	Déficit reporté	2 733,22	70	Ventes de produits fabriqués, prestations, ...	10 400,00
011	Charges à caractère général	4 369,00	77	Produits exceptionnels	14 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 485,34	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 104,00
66	Charges financières	2 830,00			
023	Virement à la section d'investissement	3 911,44			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 175,00			
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>31 504,00</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>31 504,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES	Proposition BP 2020	Chapitre	RECETTES	Proposition BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	8 411,00	021	Virement de la section d'exploitation	3 911,44
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 104,00	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 175,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 571,44			
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>18 086,44</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>18 086,44</b>

### **Approbation du budget primitif principal de la commune au titre de l'exercice 2020**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHIPEAUX qui expose le projet de budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2020 :

Il est proposé en section d'investissement d'inscrire au budget un total de 339 537,45€, les projets suivants pour un total de 284 030€ dont 111 056,82€ de restes à réaliser de l'exercice 2019 (travaux d'aménagement du bourg) :

- Remplacement de lampadaires défectueux
- Travaux d'aménagement du bourg,
- Travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication (part génie civil)
- Remplacement du Tableau Blanc Interactif de l'école
- Achat d'un tracteur avec chargeur
- Achats, de matériel et outillage techniques et divers (Débroussailleuse, élagueuse, ...)

Il convient d'ajouter à ces projets le remboursement de la dette en capital à hauteur de 22 500€, le remboursement des cautions des logements communaux pour 1 981€ (en cas de départ des locataires) et le déficit d'investissement reporté pour 31 026,45€

Ce programme tient compte des recettes s'y rapportant à savoir :

- Subventions d'investissement (DETR et contrat d'objectif)
- Dotations (FCTVA et taxe d'aménagement)
- Amortissements des subventions d'équipement versées,
- Virement de la section de fonctionnement
- Emprunt pour l'achat du tracteur avec chargeur
- Excédent de fonctionnement capitalisé

En section de fonctionnement, M. Raphaël Chipeaux précise que les charges de fonctionnement sont sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre.

Cette année 2020 sera surtout marquée par :

- la réalisation des travaux de voirie (Route des Baffettes, Chemin de la Jalasie et Chemin de Puytraud) pour un total de 46 000€
- la remise aux normes électriques de certains bâtiments communaux,
- une subvention d'équilibre au budget annexe assainissement (article 657364 – Services à caractère industriel et commercial pour 14000€)
- une subvention aux associations (15 000€) dont 5000€ de 1<sup>er</sup> versement à l'association Canopée (article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

M. Raphaël Chipeaux rappelle que le coût du fonctionnement du RPI représente une somme annuelle de près de 130.000€, soit près d'un quart du budget de fonctionnement de la commune (dont 85 000€ de frais de personnel, 12 000€ de charges de fonctionnement du RPI, 10 000€ de transport scolaire, 5 000€ d'entretien divers, petits travaux, 4 000€ de fournitures scolaires...).

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement :

- Des atténuations de charges : remboursements d'assurances concernant les indemnités journalières d'un agent en arrêt maladie
- Des produits de services (ventes de concessions, redevance domaine public, ...)
- Des impôts et taxes
- Dotations et participations de l'Etat, du Département
- Autres produits de gestion courante (loyers d'appartement, locations de salles)
- Excédent reporté

Après s'être fait présenter la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes, à l'article puis au chapitre, il est proposé à l'assemblée :

- d'équilibrer le budget en section d'investissement : par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 108 208,18€

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**ADOPTE** le budget primitif principal de la commune au titre de l'exercice 2020 dont la présentation générale est reprise au chapitre dans le tableau suivant :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition BP 2020	Chapitre	Libellé	Proposition BP 2020
011	Charges à caractère général	324 010,00	13	Atténuation de charges	9 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 740,00	70	Produits des services, du domaine et ventes...	3 085,00
014	Atténuation de produits	21 900,00	73	Impôts et taxes	283 976,00
65	Autres charges de gestion courante	74 956,00	74	Dotations et participations	169 546,00
66	Charges financières	6 200,00	75	Autres produits de gestion courante	25 100,00
67	Charges exceptionnelles	63 030,00			
022	Dépenses imprévues	38 504,16	002	Résultat reporté	342 845,34
023	Virement à la section d'investissement	108 208,18			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 104,00			
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>833 652,34</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>833 652,34</b>

### Section d'investissement

Chapitre	DEPENSES	Proposition BP 2020	Chapitre	RECETTES	Proposition BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	24 481,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	24 700,00
21	Immobilisations corporelles	59 100,00	13	Subventions d'investissement	86 460,00
	Opérations d'équipement	224 930,00	16	Emprunts et dettes assimilées	44 260,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	108 208,18
001	Excédent reporté	31 026,45	024	Produits de cessions d'immobilisation	3 500,00
			040	Opérations. d'ordre de transfert entre sections	7 104,00
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	65 305,27
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>339 537,45</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>339 537,45</b>

#### 4. Election du délégué au Plan Climat-Air-Energie – Communauté de Communes Périgord Limousin

Madame le Maire rappelle que le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), compétence de la Communauté de Communes Périgord Limousin, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie et de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air.

Madame le Maire précise qu'au regard des actions menées par la CCPL, des « COPIL » ou « groupes de travail » peuvent être mise en place pour suivre certains projets.

Il convient de désigner un délégué par commune parmi les élus communautaires ou communaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DESIGNE** Monsieur Jean-Marc FAYOL pour intégrer le COPIL Plan Climat-Air- Energie Territorial de la Communauté de Communes Périgord Limousin

#### 5. Projet d'implantation d'une antenne relais téléphonique « Orange » - Parcelle communale AK 191 ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de l'entreprise Orange concernant l'implantation d'une antenne relais 4G sur une parcelle communale (n°AK191) au lieu-dit les Courtigeauds, à proximité de l'observatoire, dans le but de mieux couvrir le territoire en réseau téléphonique mobile et internet (obligation faite aux opérateurs téléphoniques d'installer sur l'ensemble du pays des antennes relais dans le but de supprimer les zones blanches encore trop nombreuses). Ce projet prévoit l'installation d'un pylône d'une hauteur de 30 mètres sur une surface d'environ 45 m2.

Madame le Maire donne la parole à M. Raphaël CHIPEAUX qui rappelle que ce projet, initié par Orange dès la fin de 2019, a été parfaitement accompagné par la Mairie. Ce dossier a été abordé à plusieurs reprises en Conseil Municipal (points fixés à l'ordre du jour et repris dans les PV de réunions). Une fois l'étude de faisabilité réalisée par les services de Orange, un dossier complet d'information a été présenté en Conseil Municipal. Ce dossier a fait l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Commune.

Il a été remis dans chaque boîte aux lettres de tous les riverains du lieu-dit les Courtigeauds (et alentours). Enfin, alors que les réunions publiques ne peuvent se tenir du fait des interdictions liées à la crise sanitaire, à la demande de Madame le Maire, une permanence s'est tenue à Nantheuil, le 17 juillet, avec une représentante de la société Orange. Cette permanence a permis à plusieurs administrés de venir s'exprimer sur ce projet, de poser des questions, de faire part des inquiétudes légitimes concernant cette antenne. Il faut aussi préciser que des riverains du lieu-dit les Courtigeauds ont contacté des élus du Conseil Municipal qui se sont rendus sur place, à leur rencontre, pour échanger et recueillir les avis sur ce projet. C'est exactement le rôle des élus que d'être à la disposition des administrés et de pouvoir répondre à leurs questions, d'être les relais pour faire remonter leurs inquiétudes et avis sur tous les sujets. Des riverains ont apprécié ces échanges et cette façon de faire et ont remercié les élus pour le rôle qu'ils ont pu jouer dans ce dossier. Raphaël CHIPEAUX termine son propos en indiquant que la Mairie a été irréprochable dans la conduite de ce dossier et déplore l'attitude peu courageuse et parfois outrancière de certaines personnes qui n'ont pas hésité à diffuser des informations tronquées ou erronées, notamment sur les réseaux sociaux, sans jamais chercher à rencontrer les élus, ou échanger avec eux.

Madame le Maire reprend la parole pour donner lecture de courriers adressés à la Mairie par Monsieur et Madame Puybonieux d'une part, et de l'association Regulus (Observatoire) d'autre part. Au travers de ces courriers, les signataires avancent de nombreux arguments pour s'opposer à l'installation de cette antenne sur la parcelle retenue par Orange.

Madame le Maire, M. Christian MAUROUX et M. Jean-Marc FAYOL font ensuite le compte rendu des échanges qui ont eu lieu lors de la permanence de la société Orange en Mairie, à destination des administrés :

- la distance devant être couverte par cette antenne relais (initialement évoquée autour de 4 à 6 km) est ramenée à 1,2 voire 1,6 km autour de l'antenne : des sociétés comme Podowell ou Guyenne Papier ne seraient ainsi pas couvertes par cette antenne relais.
- à la question de la présence d'une lumière blanche au sommet de l'antenne et pouvant nuire aux activités de l'Observatoire, la société Orange n'est pas en capacité de répondre précisément ;
- à la proposition de M. Jean-Marc FAYOL de modifier l'emplacement de l'antenne pour le déplacer sur un site situé à 2 km de celui initialement retenu : la réponse de la société Orange est négative.

Enfin, le conseil municipal retient la pollution visuelle autour du site de l'observatoire et la dégradation esthétique du paysage si l'antenne Orange venait à être installée sur la parcelle AK191.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- REFUSE** l'implantation d'une antenne téléphonique Orange sur la parcelle communale AK 191,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 6. Questions diverses

- Comice agricole : Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'après entrevue avec M. le Président du Comice agricole, il a été convenu d'un commun accord que le concours de labour devant avoir lieu sur la commune de Nantheuil en 2020 sera reporté à 2021 en raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19.
- Commissions de la Communauté de Communes Périgord Limousin (CCPL) : Madame le Maire demande à chaque conseiller municipal de bien vouloir se positionner par rapport aux différentes thématiques des commissions de la CCPL pour le 10 août 2020 au plus tard.
- Commission vie locale : Madame le Maire demande à Mme Patricia GREGOIRE, Adjointe en charge de la commission « vie locale », de bien vouloir convoquer celle-ci afin de réfléchir à une alternative au repas des aînés de fin d'année en raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19.
- Avancée de l'adressage sur la commune de Nantheuil : la prochaine réunion aura lieu le 03 août 2020 permettant d'avancer sur la dénomination des voies.
- Village étoilé : Madame le Maire informe le conseil qu'une dizaine d'élus du Pays de Belvès et de la Communauté de Communes Forêt Bessède, Vallée Dordogne viendront à la rencontre des élus de Nantheuil pour discuter du village étoilé qu'est Nantheuil.
- Pétition : Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'elle a reçue une pétition d'une administrée (avec une seule signature !) concernant la vitesse exagérée des voitures sur une petite portion de route à sens unique. Cette situation sera portée à la connaissance de la gendarmerie.
- Nettoyage du petit ruisseau au Grésilles : sur demande de Madame le Maire, une assemblée de volontaires (élus et habitants de la commune) se retrouveront le samedi 1<sup>er</sup> août à 8h15 pour réaliser des travaux de nettoyage du petit ruisseau longeant l'entrée du plan d'eau. A ce jour 12 personnes volontaires se sont inscrites. Madame le Maire les en remercie vivement.
- 2<sup>ème</sup> étape du Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine : M. Matthieu DOOM informe l'assemblée que le mercredi 19 août aura lieu le passage de la 2<sup>ème</sup> étape du Tour du Limousin Nouvelle Aquitaine sur une partie de la commune de Nantheuil (RD 707). M. Philippe COULANGES, Adjoint se chargera du recrutement des signaleurs.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire, Bernadette LAGARDE

